

Sebourg, le 29 mai 2024

## **ARRETE MUNICIPAL**

Le Maire de la commune de Sebourg,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures pour faciliter les travaux de branchement d'ENEDIS dans la rue de la Cascade à partir du 3 juin 2024 et pour la durée des travaux, et, pour éviter tout accident,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : A hauteur et durant les travaux, la circulation des véhicules sera alternée par le biais de feux tricolores. Il sera interdit de doubler.

**ARTICLE 2** : Le stationnement sera interdit, de 8h à 17h, aux abords du chantier pendant toute la durée des travaux.

**ARTICLE 3** : La mise en œuvre et la maintenance de la signalisation seront assurées par l'entreprise SADE CGTH à Escautpont.

**ARTICLE 4** : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**ARTICLE 5** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Valenciennes ;
- Monsieur le Commandant du Centre Principal de Secours et de Lutte contre l'Incendie de Valenciennes ;
- Monsieur le Directeur de Kéolis à Saint-Saulve ;
- Monsieur le Directeur de Arc En Ciel à Aulnoye-Aymeries ;
- Monsieur le Directeur de l'entreprise Nicollin à Villeneuve d'Ascq ;
- Monsieur le Directeur de l'entreprise SADE CGTH à Escautpont.

Publié sur le site Internet  
le 31.05.2024



Le Maire de Sebourg,  
Bruno CELLIER